

CommissaireAuxComptes.fr 7, petit sentier de la Savoie 92 320 CHÂTILLON Téléphone : 01-46-45-83-86 E-mail : cac@commissaireauxcomptes.fr

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2020

International Council on Monuments and Sites ICOMOS

11, Rue du Séminaire de Conflans 94 220 Charenton-le-Pont



E-mail: cac@commissaireauxcomptes.fr

SOMMAIRE

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS CLOS LE 31/12/2020 DE L'ASSOCIATION ICOMOS

OUTRE LA PAGE DE GARDE, LE PRESENT DOCUMENT COMPREND **UN TOTAL DE 26 PAGES** SE <u>DECOMPOSANT AINSI</u> :

SOMMAIRE	PAGE 1
RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES	PAGE 2
COMPTES ANNUELS CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2020	PAGE 8
ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2020	PAGE 12
RAPPPORT SPECIAL SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES	PAGE 25



E-mail: cac@commissaireauxcomptes.fr

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS



 $\hbox{E-mail: } cac@commissaireaux comptes. fr\\$

International Council on Monuments and Sites

ICOMOS

Association Loi 1901
Siège social : 11, Rue du Séminaire de Conflans
94 220 CHARENTON LE PONT
SIRET 784 228 454 00038

Rapport sur les comptes annuels du Commissaire aux comptes

Exercice clos le 31 Décembre 2020

Aux Sociétaires,

I. Opinion sur les comptes annuels

En exécution de la mission qui nous a été confiée pour six années consécutives et ce jusqu'à l'exercice clos le 31 décembre 2022, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association ICOMOS, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.





E-mail: cac@commissaireauxcomptes.fr

II. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} Janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

III. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne l'application du principe de séparation des exercices sur les opérations encadrées par des budgets de ressources régis par des contrats, et encaissables sous conditions de dépenses effectives. Ces vérifications se sont matérialisées par l'analyse de la comptabilité analytique ventilée par missions.

Nous nous sommes également assurés qu'aucun élément d'importance intervenu avant ou après la clôture ne pourrait remettre en cause d'une façon significative le résultat de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.



E-mail: cac@commissaireauxcomptes.fr

IV. Vérification du rapport et des autres documents adressés au Comité Exécutif

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du Comité Exécutif sur la situation financière et les comptes annuels.

V. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d de l'Association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la Direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels sont arrêtés par le Comité Exécutif.

VI. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.



E-mail: cac@commissaireauxcomptes.fr

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Châtillon, le Mercredi 24 Février 2021

SAS CommissaireAuxComptes.fr

Associée signataire : Isabelle MARQUIS Commissaire aux Comptes

Membre de la Compagnie Régionale de Versailles



E-mail: cac@commissaireauxcomptes.fr

Annexe : Description détaillée des responsabilités du Commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

BILAN ACTIF

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)				Exercice précé 31/12/201 (12 mois)	19
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
Actif Immobilisé						
Frais d'établissement Recherche et développement Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires Fonds commercial Autres immobilisations incorporelles Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles Terrains Constructions Installations techniques, matériel & outillage industriels Autres immobilisations corporelles	53 933,41	34 134,98	19 798,43	1,03	23 718,11	1,18
Immobilisations en cours Avances & acomptes		·				
Participations évaluées selon mise en équivalence Autres Participations Créances rattachées à des participations Autres titres immobilisés Prêts Autres immobilisations financières						
TOTAL (I)	53 933,41	34 134,98	19 798,43	1,03	23 718,11	1,18
Actif circulant Matières premières, approvisionnements En cours de production de biens En cours de production de services Produits intermédiaires et finis Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes Clients et comptes rattachés Autres créances . Fournisseurs débiteurs . Personnel . Organismes sociaux . Etat, impôts sur les bénéfices	258 337,33	7 440,00	250 897,33	13,07	456 813,49	22,79
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires . Autres Capital souscrit et appelé, non versé	3 590,05		3 590,05	0,19	6 188,43	0,31
Valeurs mobilières de placement Instruments financiers à terme et jetons détenus	17 727,67		17 727,67	0,92	17 727,67	0,88
Disponibilités Charges constatées d'avance	1 489 982,22 137 871,58		1 489 982,22 137 871,58	77,61 7,18	1 345 246,46 154 902,04	67,11 7,73
TOTAL (II)	1 907 508,85	7 440,00	1 900 068,85	98,97	1 980 878,09	98,82
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III) Primes de remboursement des obligations (IV) Ecarts de conversion et différences d'évaluation actif (V)	·	·	·		·	
TOTAL ACTIF (0 à V)	1 961 442,26	41 574,98	1 919 867,28	100,00	2 004 596,20	100,00

BILAN PASSIF

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

Présenté en Euros

Capitaux propres Capital social ou individuel (dont versé :) Primos d'émission, de fusion d'apport				Exercice précéder 31/12/2019 (12 mois)	
Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecarts de réévaluation Réserve légale Réserves statutaires ou contractuelles Réserves réglementées Autres réserves					
Report à nouveau Résultat de l'exercice		501 575,01 5 757,84	26,13	420 149,40 81 425,61	
Subventions d'investissement Provisions réglementées					
	TOTAL(I)	507 332,85	26,43	501 575,01	25,02
Produits des émissions de titres participatifs Avances conditionnées					
	TOTAL(II)				
Provisions nour risques et charges					
Provisions pour risques et charges Provisions pour risques Provisions pour charges		81 000,00 210 038,00	4,22 10,94	81 000,00 342 790,47	1 1
	TOTAL (III)	291 038,00	15,16	423 790,47	21,14
Emprunts et dettes Emprunts obligataires convertibles Autres Emprunts obligataires Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit . Emprunts . Découverts, concours bancaires Emprunts et dettes financières diverses . Divers . Associés					
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours Dettes fournisseurs et comptes rattachés Dettes fiscales et sociales . Personnel . Organismes sociaux . Etat, impôts sur les bénéfices . Etat, taxes sur le chiffre d'affaires		15 192,41 73 330,35 66 249,76	0,79 3,82 3,45	15 614,69 80 849,02 83 033,11	4,03
Etat, obligations cautionnées Autres impôts, taxes et assimilés Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8 384,75	0,44	5 452,84	0,27
Autres dettes Instruments financiers à terme Produits constatés d'avance		350 837,54 607 501,62	18,27 31,64	323 742,77 570 538,29	
	TOTAL(IV)	1 121 496,43	58,42	1 079 230,72	
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif	(V)	21 400,40	50, 4 2	. 010 200,12	00,04
·	OTAL PASSIF (I à V)	1 919 867,28		2 004 596,20	

ICOMOS

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT		Exercice clos 31/12/202 (12 mois)		Exercice précé 31/12/20 (12 mois	19	Variation absolue (12 / 12)	%	
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%
Ventes de marchandises Production vendue biens	146,52	·	146,52	0,01	733,04	0,07	-587	-80,07
Production vendue services	-1 992,17	991 774,01	989 781,84	99,99	1 009 943,11	99,93	-20 162	-1,99
Chiffres d'Affaires Nets	-1 845,65	991 774,01	989 928,36	100,00	1 010 676,15	100,00	-20 748	-2,04
Production stockée Production immobilisée Subventions d'exploitation Reprises sur amortis. et prov., transfert Autres produits	de charges		130 811,27 315 031,08 451 272,07	13,21 31,82 45,59	79 939,43 370 401,59 456 746,56	36,65	50 872 -55 370 -5 474	63,64 -14,94 -1,19
·	des produits d'	exploitation (I)	1 887 042,78	190,62			-30 721	
Achats de marchandises (y compris dro Variation de stock (marchandises) Achats de matières premières et autres Variation de stock (matières premières	its de douane) approvisionneme	ents	1 740,39	0,18	2 568,18	0,25	-828	-32,23
Autres achats et charges externes Impôts, taxes et versements assimilés Salaires et traitements Charges sociales Dotations aux amortissements sur immo Dotations aux provisions sur immobilisa	obilisations tions		850 969,03 29 389,75 454 506,45 175 064,79 78 698,21	85,96 2,97 45,91 17,68 7,95	885 100,83 31 786,16 465 885,53 178 345,20 123 760,24	3,15 46,10 17,65	-34 131 -2 397 -11 379 -3 281 -45 062	-3,85 -7,53 -2,43 -1,83 -36,40
Dotations aux provisions sur actif circula Dotations aux provisions pour risques e Autres charges			106 569,00 173 925,73	10,77 17,57	143 207,00 27 698,31	14,17 2,74	-36 638 146 227	-25,57 527,93
Total o	les charges d'e	exploitation (II)	1 870 863,35	188,99	1 858 351,45	183,87	12 512	0,67
RÉSU	JLTAT D'EXPL	OITATION (I-II)	16 179,43	1,63	59 412,28	5,88	-43 233	-72,76
Quotes-parts de résultat sur opér Bénéfice attribué ou perte transférée (II Perte supportée ou bénéfice transféré ()	n commun						
Produits financiers de participations Produits des autres valeurs mobilières e	et créances		675,38	0,07	4 670,46	0,46	-3 995	-85,54
Autres intérêts et produits assimilés Reprises sur provisions et transferts de	charges		453,94	0,05	647,54	0,06	-194	-29,97
Différences positives de change Produits nets sur cessions valeurs mobi	lières placement		12 333,67	1,25	19 593,91	1,94	-7 260	-37,04
Total des produits financiers (V)		13 462,99	1,36	24 911,91	2,46	-11 449	-45,95	
Dotations financières aux amortissemer Intérêts et charges assimilées Différences négatives de change Charges nettes sur cessions valeurs mo	·	nts	153,06 19 593,91	0,02 1,98	417,42 10 996,16	0,04	-264 8 597	-63,30 78,18
Total	des charges f	inancières (VI)	19 746,97	1,99	11 413,58	1,13	8 333	73,01
F	RÉSULTAT FIN	ANCIER (V-VI)	-6 283,98	-0,62	13 498,33	1,34	-19 781	-146,54
RÉSULTAT COURANT AV	ANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)	9 895,45	1,00	72 910,61	7,21	-63 015	-86,42

ICOMOS 10/26

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT (suite) Produits exceptionnels sur opérations de gestion Produits exceptionnels sur opérations en capital Reprises sur provisions et transferts de charges	Exercice clos 31/12/202 (12 mois)		Exercice précé 31/12/201 (12 mois 8 515,00	19	Variation absolue (12 / 12)	-100,00
Total des produits exceptionnels (VII)			8 515,00	0,84	-8 515	-100,00
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion Charges exceptionnelles sur opérations en capital Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	4 137,61	0,42			4 137	N/S
Total des charges exceptionnelles (VIII)	4 137,61	0,42			4 137	N/S
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-4 137,61	-0,41	8 515,00	0,84	-12 652	-148,57
Participation des salariés (IX) Impôts sur les bénéfices (X)						
Total des Produits (I+III+V+VII)	1 900 505,77	191,98	1 951 190,64	193,06	-50 685	-2,59
Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	1 894 747,93	191,40	1 869 765,03	185,00	24 982	1,34
RÉSULTAT NET	5 757,84 Bénéfice	0,58	81 425,61 <i>Bénéfice</i>	8,06	-75 668	-92,92
Dont Crédit-bail mobilier Dont Crédit-bail immobilier						

ICOMOS 11/26

ANNEXE

Aux comptes annuels présentée en Euros

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2020 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2019 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 1 919 867,28 euros.

Le résultat net comptable est un excédent de 5 757,84 euros.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis par les dirigeants.

1. EVENEMENTS SIGNIFICATIFS ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Les faits significatifs de l'exercice sont les suivants :

- L'association a connu une baisse de son activité due à la crise sanitaire de la COVID-19. Plusieurs projets ont été reportés sur 2021.



ANNEXE

Aux comptes annuels présentée en Euros

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

2. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

2-1 METHODE GENERALE

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par le Plan Comptable Général 1999, aux prescriptions du Code du commerce et au règlement n° 99-01 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations, et n° 99-03 relatif à la réécriture du plan comptable général, énoncés par le Comité de la Réglementation Comptable.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en Euros.

2.2. PRINCIPALES METHODES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

2.2.1 Evaluation des immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.



ANNEXE

Aux comptes annuels présentée en Euros

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

Les frais d'acquisition des immobilisations à savoir les droits de mutations, les honoraires, les commissions et les frais d'actes sont incorporés (ou sont directement inscrits en charges) dans le coût d'acquisition ou de production de ces immobilisations.

2.2.2 Amortissement et dépréciation de l'actif :

Postérieurement à leur entrée, les actifs font l'objet d'un amortissement et / ou d'une dépréciation.

Les actifs dont l'utilisation par l'entité est déterminable font l'objet d'un amortissement mesuré par la consommation des avantages économiques attendus de l'actif.

Pour l'ensemble des actifs, il est apprécié à la clôture de l'exercice s'il existe un indice externe ou interne de perte de valeur montrant qu'un actif a pu perdre notablement de sa valeur. Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les amortissements sont calculés sur la durée réelle d'utilisation.

2.2.3 Créances:

Les créances, dont les créances clients, sont évaluées à leur valeur nominale. Les créances clients font l'objet, le cas échéant, d'une provision calculée sur la base du risque de non recouvrement.

2.2.4 Provisions pour risques et charges :

Des provisions pour risques et charges sont constituées dès qu'un élément du patrimoine a une valeur économique négative pour l'entité, qui se traduit par une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.



ANNEXE

Aux comptes annuels présentée en Euros

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

2.2.5 Indemnités de fin de carrière :

En France, les indemnités de fin de carrière ne sont dues que si le salarié est présent dans l'entité au moment de son départ à la retraite. Dans le cas d'un départ avant cette date, il ne percevra pas ces indemnités. Elles sont déterminées en appliquant au calcul de l'indemnité légale ou conventionnelle une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les engagements des indemnités pour départ à la retraite estimés à 47 909 euros au 31/12/2020 ont été comptabilisés pour la première fois dans les comptes annuels.

La charge propre à l'exercice s'élève à 3 147 euros.



ANNEXE

Aux comptes annuels présentée en Euros

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

3. NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 Immobilisations

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles Immobilisations corporelles	45 302	8 631		53 933
Immobilisations financières				
TOTAL	45 302	8 631		53 933

3.2 Amortissements

Immobilisations amortissables	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Frais d'établissement, de recherche et de				
TOTALI				
Autres immobilisations incorporelles				
TOTAL II				
Terrains				
Constructions				
sur sol propre				
sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements				
Installations techniques, matériel, outillages				
Autres immobilisations corporelles				
Installations générales, agencements				
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique	21 584	12 551		34 135
Emballage récupérables et divers				
TOTAL III	21 584	12 551		34 135
TOTAL GENERAL (I+II+III)	21 584	12 551		34 135



ANNEXE

Aux comptes annuels présentée en Euros

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

3.3 Etat des créances et charges constatées d'avance

Créances	Montant brut	Echéances jusqu'à 1	Echéances à plus d'un an
		an	
Créances de l'actif immobilisé:			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres créances			
Créances de l'actif circulant:			
Créances usagers	258 337	258 337	
Autres créances	3 590	3 590	
Charges constatées d'avance	137 872	137 872	
TOTAL	399 799	399 799	

3.4 Etat des produits à recevoir

Produits à recevoir	Montant
Participations ou immobilisations	
financières	
Produits d'exploitation	4 412
Subventions/financements	
Autres produits à recevoir	454
TOTAL	4 866

3.5 Etat des provisions pour dépréciation des éléments de l'actif

Nature des dépréciations	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Stocks et en-cours				
Comptes de tiers	5 705	7 440	5 705	7 440
Comptes financiers				
TOTAL	5 705	7 440	5 705	7 440



ANNEXE

Aux comptes annuels présentée en Euros

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

4. NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 Fonds associatifs

Postes	Α	Augmentation	Diminution	A la clôture
Fonds associatifs sans droit de reprises:				
Valeur du patrimoine intégré				
Fonds statutaires				
Apport sans droit de reprise				
Legs et donations avec contrepartie d'actifs				
Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables par organisme				
Ecart de réévaluation sur des biens sans droit de reprise				
Réserves:				
Réserves indisponibles				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	420 149	81 426		501 575
SOUS TOTAL FONDS ASSOCIATIFS (I)	420 149	81 426		501 575
Fonds associatifs avec droit de reprises:				
Apport avec droit de reprise				
Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables par l'organisme Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés assortis d'une obligation ou d'une condition Ecarts de réévaluation sur des biens avec droit				
de reprise				
Résultat sous contrôle de tiers financeurs				
Subventions d'investissements affectées à des biens non renouvelables				
Provisions réglementées				
Droits des propriétaires (Commodat)				
SOUS TOTAL AUTRES FONDS ASSOCIATIFS (II)				
TOTAL FONDS ASSOCIATIFS (I+II)	420 149	81 426		501 575



ANNEXE

Aux comptes annuels présentée en Euros

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

4.2 Report à nouveau avant répartition du résultat

Nature du report à nouveau	Débiteur	Créditeur
Report à nouveau des activités sous contrôle		
de tiers financeurs destinées		
- à l'exercice		
 aux exercices ultérieurs 		
Report à nouveau non affecté à des activités		
sous contrôle de tiers financeurs		
Report à nouveau des activités propres de		
l'association		501 575
SOLDE		501 575

4.3 Provisions pour risques et charges

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentati ons Dotations de	Diminution Reprises de	A la clôture
Provisions pour investissement				
Amortissements dérogatoires				
Autres provisions réglementées				
TOTAL (I)				
Provisions pour litiges	81 000			81 000
Provisions pour garanties aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pensions obligatoires	44 762	3 147		47 909
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement des				
Provisions pour gros entretiens et				
grandes révisions				
Provisions pour charges sociales et				
fiscales sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et	298 028	162 129	298 028	162 129
TOTAL (II)	423 790	165 276	298 028	291 038
TOTAL GENERAL (I+II)	423 790	165 276	298 028	291 038
Dont dotations et reprises				
- d'exploitation		165 276	298 028	
- financières				
- exceptionnelles				



ANNEXE

Aux comptes annuels présentée en Euros

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

4.4 Etat des dettes et produits constatés d'avance

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	15 192	15 192		
Dettes fiscales et sociales	147 965	147 965		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	350 838	350 838		
Produits constatés d'avance	607 502	607 502		
TOTAL	1 121 496	1 121 496		

4.5 Charges à payer par poste de bilan

Charges à payer	Montant
Emprunts et dettes établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières diverses	
Fournisseurs	15 192
Dettes fiscales et sociales	39 898
Autres dettes	66 607
TOTAL	121 697



ANNEXE

Aux comptes annuels présentée en Euros

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

5. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

5.1 Subventions reçues et fonds dédiés

Subventions perçues des gouvernements :

- Ministère Chinois de la Culture (SACH) = 20 000 euros affectation : budget de fonctionnement de l'ICOMOS
- Ministère Autrichien de la Culture = 15 000 euros affectation : budget de fonctionnement de l'ICOMOS
- Ministère Français de la Culture = 20 000 euros affectation : budget de fonctionnement de l'ICOMOS
- Ministère Coréen de la Culture = 35 833 euros affectation : étude « Water in Asia »
- Ministère Suisse de la Culture = 23 091 euros affectation : IPCC Meeting

Subventions perçues par d'autres institutions :

- ICCROM – Sharjah Office = 1 887 euros – affectation : English Editing Services

Total des subventions perçues = 115 811 euros

5.2 Subventions d'investissements

Aucune subvention d'investissement n'a été perçue sur l'exercice.



ANNEXE

Aux comptes annuels présentée en Euros

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

5.3 Subventions de fonctionnement

Les subventions de fonctionnement perçues au titre l'exercice 2020 s'élèvent à un total de 55 000 euros.

- Ministère Autrichien de la Culture = 15 000 euros
- Ministère Français de la Culture = 20 000 euros
- Ministère Chinois de la Culture = 20 000 euros

Il s'agit de subventions d'exploitation.

Elles ne sont assorties d'aucune condition suspensive.

5.4 Analyse du chiffre d'affaire et des ressources

ACCOUNTS n°	TYPES OF RESOURCES	31/12/2019	%	31/12/2019	%	VARIAT	TION
705 910	UNESCO CONTRACTS	783 145	49,87%	767 846	49,67%	15 299	1,99%
758 XXX	CONTRIBUTIONS	449 709	28,64%	454 706	29,41%	-4 997	-1,10%
705 930	COUNCIL MISSIONS	76 676	4,88%	116 482	7,53%	-39 806	-34,17%
740 XXX	SUBSIDIES	115 811	7,37%	79 017	5,11%	36 795	46,57%
705 920	OTHER CONTRACTS	131 953	8,40%	59 375	3,84%	72 578	122,24%
708 XXX	ADDITIONAL ACTIVITIES	1 631	0,10%	3 271	0,21%	-1 641	-50,15%
706 XXX	SERVICES	-3 623	-0,23%	63 665	4,12%	-67 288	-105,69%
743 XXX	CROWDFUNDING	15 000	0,96%	923	0,06%	14 077	1525,56%
707 XXX	DIVERSE SALES	147	0,01%	733	0,05%	-587	-80,01%
	TOTAL	1 570 449	100,00%	1 546 018	100,00%	24 430	1,58%



ANNEXE

Aux comptes annuels présentée en Euros

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

5.5 Tableau relatif aux produits et charges exceptionnels

	Net
Produits exceptionnels	0
Sur opérations de gestion	
Produits de cession des éléments d'actif	
Produits sur exercices antérieurs	0
Reprises sur provisions et transferts de charges	
Charges exceptionnelles	
Sur opérations de gestion	4 138
Valeurs nettes comptables des éléments d'actif cédés	
Dotations aux provisions	
Charges sur exercices antérieurs	
Résultat exceptionnel	- 4 138

Les pertes exceptionnelles correspondent aux missions de conseils Italie 2017 (Vicenza) et Pérou 2017 (Lima).



ANNEXE

Aux comptes annuels présentée en Euros

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

6. AUTRES INFORMATIONS

6.1 Effectif moyen

	Femmes	Hommes	Total
Cadres	4	1	5
Non cadres	5	0	5
TOTAL	9	1	10

6.2 Honoraires du commissaire aux comptes

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes liés à sa mission de contrôle légal des comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élève à 10 296 euros TTC.





Commissaire Aux Comptes. fr7, petit sentier de la Savoie 92 320 CHÂTILLON Téléphone : 01-46-45-83-86 E-mail : cac@commissaireauxcomptes.fr

RAPPORT SPECIAL



E-mail: cac@commissaireauxcomptes.fr

International Council on Monuments and Sites ICOMOS

Association Loi 1901
Siège social: 11, Rue du Séminaire de Conflans
94 220 CHARENTON LE PONT
SIRET 784 228 454 00038

Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions réglementées Exercice clos le 31 Décembre 2020

Aux Sociétaires,

En notre qualité de Commissaire aux comptes de votre Association-, nous vous présentons notre Rapport sur les conventions réglementées, et ce conformément aux dispositions de l'article L.612-5 du Code de Commerce.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence de conventions, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Votre association a versé à des membres du Comité Exécutif, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020, une somme totale de 12 750,00 Euros à titre de remboursements de frais et d'honoraires se décomposant comme suit :

- M. Peter PHILLIPS, membre du conseil d'administration

1 500,00 Euros

- Mme Nupur PROTHI, membre du conseil d'administration

11 250,00 Euros

Fait à Châtillon, le Mercredi 24 Février 2021

SAS

CommissaireAuxComptes.fr Associée signataire : Isabelle MARQUIS Commissaire aux Comptes

Membre de la Compagnie Régionale de Versailles